



CENTRE HOSPITALIER VICTOR JOUSSELIN DE DREUX

DIRECTION GENERALE

DECISION n°2018-256

(Annule la décision 2016-186)

PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE

Admissions

L'administrateur provisoire du Centre Hospitalier de Dreux, Monsieur Bernard NUYTTEN,

Vu le Code de la Santé Publique et notamment ses articles L.6143-7, D.6143-33 à 35, R.6143-38,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,

Vu la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires,

Vu la nomination en date du 1 juillet 2004 en qualité de Technicien supérieur Hospitalier de Madame Katia BERTIN,

Vu la nomination en date du 8 août 2007 en qualité d'Adjoint administratif 1^{ère} classe de Madame Sylvie NOCUS,

Vu la nomination en date du 9 novembre 2007 en qualité d'Adjoint administratif 2^{ème} classe de Madame Lynda FUSCIEN,

Vu la nomination en date du 1^{er} novembre 2012 en qualité d'Adjoint des cadres de Madame Nathalie AUBRY,

Vu la nomination en date du 1^{er} novembre 2012 en qualité d'adjoint des cadres de Madame Valérie CALLU,

Vu la nomination en date du 1^{er} janvier 2015 en qualité d'Adjoint administratif 1^{ère} classe de Madame Anne Sophie LEROY,

Vu l'arrêté n° 2018-OS-0012 de la directrice générale de l'agence régionale de santé Centre-Val de Loire portant placement sous administration provisoire du Centre Hospitalier Victor Jouselin de Dreux à compter du 26 mars 2018,

Vu la décision du 23 mars 2018 désignant les administrateurs provisoires du Centre Hospitalier Victor Jouselin de Dreux,

DECIDE

Article 1 :

Délégation de signature est donnée à Madame Nathalie AUBRY, Adjoint des cadres à l'effet de signer :

- Tous les actes, décisions et documents relevant de la gestion courante des questions liées aux admissions de l'établissement ;



Article 2 :

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Nathalie AUBRY délégation de signature est donnée à :

- Mme Anne-Sophie LEROY, adjoint administratif et Mme Valérie CALLU, adjoint des cadres, Mme Katia BERTIN, Technicien supérieur hospitalier, à effet de signer :
 - Ordonnancement pour les recettes ;
 - Transfert de corps (retour au domicile du patient) sans mise en bière ;
 - Admission en soins psychiatriques non consentis.

Article 3 :

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Nathalie AUBRY, délégation de signature est donnée à Mme Anne Sophie LEROY, adjoint administratif, Mme FUSCIEN Lynda, adjoint administratif, Mme Valérie CALLU adjoint des cadres, Mme Sylvie NOCUS, adjoint administratif, à effet de signer :

- Déclaration des actes de naissances.

Article 4 :

La présente décision sera notifiée aux intéressées, communiquée au conseil de surveillance du Centre Hospitalier de Dreux, transmise au comptable de l'établissement et publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Eure et Loir.

Article 5 :

La présente décision prend effet à compter du 27 mars 2018.

Fait à Dreux, le 27 mars 2018,

Bernard NUYTEN



Administrateur provisoire

Nathalie AUBRY



Adjoint des cadres

Valérie CALLU



Adjoint des cadres



CENTRE HOSPITALIER VICTOR JOUSSELIN DE DREUX

DIRECTION GENERALE

Katia BERTIN

Technicien supérieur hospitalier

Anne Sophie LEROY

Adjoint administratif

Lynda FUSCIEN

Adjoint administratif

Sylvie NOCUS

Adjoint administratif

Copies :

- Dossier administratif des intéressées ;
- Trésorerie, conseil de surveillance, préfecture (recueil des actes administratifs)
- Intéressées.